

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 6 mai 2025

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 11

Date d'affichage de la liste des délibérations : 19 mai 2025

votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – POZZO Maryvonne - LEPAGE Michel - LEBLOND Christine – LECORNU Séverine - THIENNETTE Claude – VANDENAWEELE Guy – LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice

Absentes excusées :

LEMAITRE Stéphanie – FOSSEY Flavie –
YBERT Valéry a donné procuration de vote à LECOEUR Maurice.

Absente : LACAILLE Estelle

Secrétaire de séance :

POZZO Maryvonne.

9 – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES
9.1 – Autres domaines de compétences des communes
**Approbation de la modification des statuts du
Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50)**
- Délibération n° DEL2025-05-02

M. Le Maire informe les conseillers municipaux :

- le projet de modification statutaire a pour objet de modifier l'adresse du siège administratif du SDEM50 suite au déménagement des services dans les nouveaux locaux situés à 5 rue Célestin GERARD à AGNEAUX (50180) ;
- le projet de modification statutaire a aussi pour objet de mettre à jour certaines références réglementaires (articles législatifs et réglementaires abrogés), de compléter certaines compétences (ELECTRICITE / INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES / GAZ / RESEAUX DE CHALEUR) suite à des compléments de nature réglementaire et de préciser et ajouter certaines missions complémentaires (art. 4 des statuts) ;
- ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

Le Conseil Municipal,

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

- VU, le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-17,
- VU, la délibération n°CS-2025-07 en date du 27 mars 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat,
- VU, le projet de statuts modifiés ainsi que la note synthétique de présentation des principales modifications,

CONSIDERANT que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et pris connaissance du projet de statuts,

DECIDE

Article unique : d'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat
Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50).

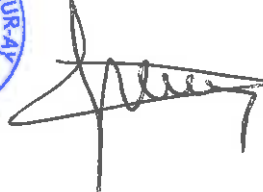
Adoptée à la majorité des votants
(12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 15 mai 2025,

La Secrétaire de Séance,
Maryvonne POZZO



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.